

Allocution Marjolaine Étienne
Comité permanent de la Condition féminine – Chambre des
communes
29 avril 2022

Bonjour, kuei, madame la présidente,

J'aimerais remercier les membres de ce comité d'offrir l'opportunité à Femmes Autochtones du Québec (ci-après FAQ) de s'exprimer sur les enjeux préoccupants de la violence sous toutes ses formes que vivent les femmes et les filles autochtones du Québec. Mon nom est Marjolaine Étienne, présidente de FAQ. Je suis de la nation innue de Mashteuiatsh. Je suis aujourd'hui accompagnée de ma collègue Stéfanie Sirois-Gauthier, analyste juridique et politique.

Depuis 48 ans, FAQ contribue et met ses efforts au rétablissement de l'équilibre entre les femmes autochtones et les hommes, que ces derniers soient Autochtones ou Allochtones, en donnant une forte voix aux besoins et priorités des femmes.

La promotion de la non-violence est un cheval de bataille pour FAQ depuis sa création. En ce sens, notre organisation remercie le Comité permanent de la Condition féminine d'être à l'écoute des priorités de FAQ en termes de violence en lien avec l'exploitation des ressources. Nul besoin de mentionner que les femmes et les filles autochtones sont disproportionnellement victimes de la violence sous toutes ses formes, soit la violence physique, psychologique, sexuelle, **mais également** la violence culturelle, mentale, spirituelle, sociale, institutionnelle, financière, etc. Ces violences sont présentes dans les communautés et en milieu urbain. Les femmes et les filles autochtones méritent et doivent être en sécurité face à ce fléau de la violence sous toutes ses formes, qui a été un fardeau supplémentaire pendant la pandémie. Ces violences sont le résultat de toutes les formes de politiques coloniales qui visaient et qui visent toujours à assimiler les Autochtones, plus particulièrement les femmes autochtones.

L'Enquête nationale sur les femmes et les filles autochtones disparues et assassinées (ci-après ENFFADA) mentionne que l'exploitation des ressources était à la base des politiques de colonisation. L'objectif était de développer un commerce international basé sur des ressources et un territoire jamais concédé aux différentes communautés autochtones qui l'occupaient, et ce, sans consentement ni accord.

L'ENFFADA dénonce que les femmes et les filles autochtones sont 12 fois plus à risque d'être assassinées, notamment parce qu'il s'agit de personnes marginalisées. Les politiques coloniales discriminatoires, patriarcales et d'assimilation ainsi que la mise en place des pensionnats autochtones sont des exemples probants qui ont eu et ont encore des impacts intergénérationnels lourds et permanents. Il s'agit d'un génocide lent, mais énormément dévastateur. Nul besoin de vous mentionner à quel point cela a été néfaste dans les communautés et pour les femmes autochtones. Sans minimiser la violence que vivent les femmes de manière générale, les statistiques sont très claires quant au fait que les femmes autochtones sont beaucoup plus affectées que leurs consœurs allochtones.

D'une part, les appels à l'action 13.1 à 13.5 de l'ENFFADA font explicitement référence à l'exploitation des ressources et aux impacts sur les femmes, les filles et les personnes 2ELGBTQQIA + autochtones. De manière générale, les appels à l'action demandent à ce qu'on tienne en compte la sécurité et la protection des femmes autochtones lorsqu'il y a développement de projet d'extraction et d'exploitation. Pour se faire, elles doivent être partie prenante dans les processus, **avant, pendant et après** la mise en œuvre. Aussi, les projets doivent être soumis à des évaluations des répercussions socioéconomiques. Il est aussi demandé aux gouvernements de financer des projets de recherche en ce sens, et aux industries concernées d'élargir et de renforcer les infrastructures sociales existantes afin de permettre une prestation de services plus grande.

Notre organisation se questionne quant à la réelle mise en œuvre de ces appels à l'action considérant que nous sommes ici aujourd'hui pour parler de la violence que vivent les femmes et les filles autochtones dans un contexte d'exploitation des ressources. Est-ce que le processus d'analyse du projet est complet et multifactoriel ? Quels sont les critères de mise en œuvre, ou de non mise en œuvre du projet ? Est-ce que des personnes autochtones, des expertes et des experts autochtones, ainsi que des organisations autochtones représentatives siègent et sont représentés sur les différents comités ? Qu'en est-il du suivi continu prévu par l'appel à l'action 13.2 ? En effet, l'ensemble de ces questions amènent à la même question : est-ce que la mise en œuvre des projets d'exploitation se conforme réellement à la sécurité, la protection et le bien-être des femmes et des filles autochtones ?

D'autant plus, ces appels à l'action font également référence au droit au consentement libre, préalable et éclairé que garantissent les articles 18, 19 et 31 de la *Déclaration des Nations Unies sur les droits des peuples autochtones* et du droit constitutionnel canadien. Il va de soi que le principe d'Honneur de la couronne n'est pas appréciablement respecté.

D'une autre part, notre organisation se préoccupe concernant le fait qu'en vertu de l'appel à l'action 13.5 de l'ENFFADA, les gouvernements sont censés financer davantage les projets de recherche pour documenter la problématique. Entre autres, l'Association des femmes inuit du Canada a rendu publique en mars 2021 une étude très pertinente en ce sens. Elle dénonçait que les femmes inuit qui travaillent dans les industries d'extraction des ressources vivaient des événements comme des attouchements non désirés, des abus émotionnels, des commentaires sexuels, du harcèlement sexuel, de la violence, etc. Reste qu'une question se pose : quelles sont les autres études récentes qui dénoncent la problématique ? Est-ce qu'il y a des études d'actualité qui concernent la violence qui se passe hors des chantiers d'exploitation ? La réponse que notre organisation aurait à donner est que **trop peu** d'études sont réalisées pour que les femmes soient entendues.

Depuis les dernières années, les femmes autochtones sont un peu plus présentes dans les chantiers, mais il a précédemment été reconnu que 99% des emplois ont été occupés par des hommes. Cela place donc les femmes autochtones, soit qui y travaillent, ou soit qui vivent aux alentours, dans une importante situation de vulnérabilité.

En terminant, les impacts du développement économique et de l'exploitation des ressources sur les femmes autochtones, notamment en termes de violence, sont encore trop peu documentés. Nous ne pouvons pas passer sous silence le fait qu'en plus de vivre de la violence en lien avec l'exploitation des ressources, les femmes sont également soumises à la violence coloniale par le fait qu'elles voient leur territoire ancestral et traditionnel se faire surexploiter à des fins économiques. De ce fait, les impacts sur l'environnement, la conservation des savoirs traditionnels, la préservation de la faune et de la flore sont majeurs.

FAQ aurait souhaité déposer des recommandations concrètes au Comité. Cependant, le délai prescrit pour la comparution ne permettait pas de consulter les femmes de nos nations.

Merci de votre écoute, Tshinishkumitin, meegwetch.